

Consultation publique

Sécurité nautique et cohabitation des usages sur la rivière Saint-Maurice

20 juillet 2021



TRÈS
Trois-Rivières

Table des matières

Introduction	3
Le processus de consultation publique	5
Invitation à la séance de consultation publique	5
Déroulement de la séance de consultation publique	5
Portrait des personnes participantes	6
Positions exprimées lors de la séance de consultation publique	8
Des problématiques de sécurité nautique reconnues, des préoccupations partagées	9
La réglementation : dommage, mais nécessaire.	9
Questionnements sur le périmètre d'intervention et sur la limite de vitesse faisant l'objet de la demande à Transports Canada	11
La sécurité nautique : une responsabilité partagée	13
Autres enjeux liés à la sécurité nautique et à la cohabitation des usages	14
Conclusion	15

Introduction

La Ville de Trois-Rivières est traversée par la rivière Saint-Maurice. Cet affluent, qui est le quatrième plus important au Québec, est au cœur de l'identité trifluvienne. C'est un trésor d'une valeur inestimable qu'il faut protéger afin qu'il demeure accessible et sécuritaire pour l'ensemble de la population.

La rivière Saint-Maurice est un cours d'eau très fréquenté. En temps normal, on y compte environ 24 500 embarcations par année, soit 200 embarcations par jour, sur la portion qui borde la ville de Trois-Rivières.

Au cours des 20 dernières années, la Ville de Trois-Rivières a été interpellée à de nombreuses reprises par les enjeux entourant la sécurité nautique et la cohabitation des usages sur et autour de la rivière Saint-Maurice. Les principales problématiques rencontrées portent sur :

- Le partage de la rivière entre les différents types d'usagers (sports de pagaie, nageurs, embarcations à moteur, « wakeboard », etc.);
- La vitesse excessive de certaines embarcations;
- Le comportement téméraire et dangereux de certains plaisanciers;
- Les vagues dangereuses provenant de certaines activités nautiques;
- Le vandalisme des installations et bouées existantes;
- La présence inappropriée de bateaux à moteur sur certaines rives et plages;
- Les nuisances sonores pour les organismes, entreprises et résidents riverains;
- L'incivilité de certains plaisanciers à l'égard de riverains ou d'utilisateurs réclamant plus de quiétude et une utilisation harmonieuse de la rivière;
- La perception d'une érosion des berges provenant des activités nautiques.

Dans le but d'aborder ces problèmes, la Ville de Trois-Rivières a organisé plusieurs rencontres avec les citoyennes et les citoyens de son territoire et mis en place différentes actions. Au fil des ans, elle a notamment travaillé à :

- Mettre en place des restrictions réglementaires à la plage de l'Île Saint-Quentin;
- Accroître la présence policière sur la rivière;
- Assurer, en collaboration avec des citoyennes et des citoyens, le balisage de certaines parties du cours d'eau;
- Organiser des campagnes de sensibilisation destinées aux différents usagers de la rivière.

En dépit des mesures mises en place au cours des 20 dernières années, les enjeux entourant la sécurité nautique et la cohabitation des usages perdurent. Afin de se donner davantage de moyens d'intervention, la Ville de Trois-Rivières a entamé une démarche auprès de Transports Canada afin de limiter la vitesse des embarcations et d'interdire les activités de remorquage de type surf sur sillage (ski nautique, wakeboard, etc.) à l'intérieur d'un périmètre établi du cours d'eau. L'objectif de cette démarche est de permettre aux autorités municipales d'user d'un pouvoir coercitif afin d'assurer la sécurité nautique de tous les usagers de la rivière Saint-Maurice.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



La consultation publique organisée par la Ville de Trois-Rivières le 14 juillet 2021 s'inscrit dans le cadre de sa demande de réglementation auprès de Transports Canada. Il s'agit d'offrir à toutes les personnes intéressées la possibilité de s'exprimer sur la demande de réglementation que la municipalité souhaite déposer aux autorités fédérales.

Le présent rapport dresse un bilan du processus de consultation publique qu'a mené la Ville de Trois-Rivières. Dans un premier temps, on y présente les mesures qui ont été mises en place afin de favoriser la participation du public. S'ensuit une présentation des résultats d'un sondage réalisé auprès des personnes inscrites à la séance de consultation publique afin d'établir un portrait des participantes et des participants. Finalement, le rapport expose les principales positions qui ont été évoquées lors de la séance de consultation publique.

Le processus de consultation publique

Cette section présente les mesures qui ont été mises en place afin de susciter la participation publique ainsi qu'une brève description du déroulement de la séance de consultation publique.

Invitation à la séance de consultation publique

Afin de rejoindre les personnes intéressées par la sécurité nautique et la cohabitation harmonieuse des usages sur la rivière Saint-Maurice, la Ville a déployé un important plan de communication entre le 28 juin et le 14 juillet 2021. Une campagne de promotion a été réalisée dans les médias locaux. La Ville a diffusé l'information relative à la séance de consultation publique par le biais de son site Web, de ses réseaux sociaux, de son système d'alerte citoyenne et de son système d'écran électronique.

À ces actions grand public se sont ajoutées des interventions ciblées auprès des usagers de bateaux à moteur, des amateurs de sports à pagaie, des organisations et des commerces concernés ainsi que des riverains. De l'affichage a été réalisé dans toutes les aires de mise à l'eau de la municipalité, ainsi que dans des organisations et des commerces spécialisés¹. Par ailleurs, des accroche-portes ont été distribués auprès des riverains².

Au total, 176 personnes se sont inscrites à la séance de consultation publique virtuelle. Les inscriptions se faisaient en ligne sur le site Web de la municipalité ou au moyen des services du 311 (téléphone ou courriel).

Déroulement de la séance de consultation publique

En raison du contexte pandémique et des mesures sanitaires en vigueur, la séance de consultation publique du 14 juillet 2021 s'est tenue par visioconférence au moyen du logiciel Microsoft Teams. Au moment de leur inscription sur le site Web de la Ville de Trois-Rivières, les participantes et participants recevaient un lien de connexion pour assister à la séance de

¹ Des demandes de diffusion ont été réalisées auprès des organisations et commerces suivants : Club de canot-kayak Radisson de Trois-Rivières; Club de canoë-kayak de Trois-Rivières ; Maïkan Aventure; Yacht Club de Trois-Rivières; Morin Sports et V.R., Marina de Trois-Rivières; Île Saint-Quentin.

² Nombre de riverains rejoints : 739

consultation publique. Un rappel a été envoyé à l'ensemble des personnes inscrites une heure avant le début de la rencontre.

Afin de permettre à tout un chacun d'être en mesure de participer activement à la séance, les principales fonctionnalités du logiciel de visioconférence ont fait l'objet d'explications détaillées. Les personnes présentes ont également été avisées que la rencontre était enregistrée afin d'être mise en ligne sur le site Web de la Ville de Trois-Rivières au moment de la publication du rapport de consultation publique.

Après le mot d'ouverture du maire, monsieur Jean Lamarche, et du conseiller responsable du dossier, monsieur Pierre Montreuil, le chef de service – sports, événements et plein air de la Ville de Trois-Rivières a présenté un bilan des problématiques et des mesures alternatives qui ont été mise en place au cours des 20 dernières années. Il a également expliqué la demande réglementaire que la Ville souhaite déposer auprès de Transports Canada afin de répondre aux enjeux de sécurité nautique et de cohabitation des usages qui perdurent sur la rivière Saint-Maurice. Lors de la période de questions et de commentaires, animée par le coordonnateur à la participation publique de la municipalité, les participantes et participants étaient invités à exprimer leurs opinions par rapport aux différents scénarios étudiés par la Ville de Trois-Rivières.

La séance d'information a débuté à 18 h 30 et s'est terminée à 21 h 00. La période de questions et de commentaires a duré une heure et demie et a donné lieu à 18 interventions.

Portrait des personnes participantes

Au moment de l'inscription, les personnes devaient répondre à quelques questions visant à mieux comprendre l'intérêt qu'elles portaient aux questions entourant la sécurité nautique et la cohabitation des usages. Les réponses à ce court sondage a permis de brosser un portrait des personnes inscrites à la séance de consultation publique.

PORTRAIT DES PERSONNES INSCRITES À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Situation des personnes inscrites	Nombre ³
Je suis un usager d'embarcations à moteur	53
Je pratique un sport de pagaie (kayak, canot, paddle board)	84
Je suis propriétaire d'une résidence riveraine	85
Je représente une organisation ou un commerce	14
Autre	29

Le questionnaire d'inscription a également permis aux personnes inscrites d'identifier leur principale préoccupation en lien avec l'objet de la séance de consultation publique et d'exprimer leur perception à l'égard de leur sentiment de sécurité sur la rivière Saint-Maurice.

PRINCIPALE PRÉOCCUPATION DES PERSONNES INSCRITES À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Principale préoccupation	Nombre
La sécurité sur la rivière	43
La limitation de vitesse des embarcations à moteur	64
La cohabitation entre les riverains et les usagers de la rivière	51
Autre	18

SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES PERSONNES INSCRITES À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Vous sentez-vous en sécurité sur la rivière Saint-Maurice?	Nombre
Oui	30
Non	109
Ne sais pas / Refus de répondre	37

³ Le nombre de réponses est supérieur au nombre de personnes inscrites, car plusieurs réponses étaient possibles.

Ex. Un propriétaire d'une résidence riveraine peut également être usager d'une embarcation à moteur et amateur de sports de pagaie.

Le sondage permet de constater qu'environ 62 % (109) des personnes inscrites à la séance de consultation publique ne se sentent pas en sécurité sur la rivière Saint-Maurice. Il est à noter que parmi les personnes ne se sentant pas en sécurité sur la rivière, il y a environ 23 % (25) qui sont des usagers d'embarcations à moteur.

EXPLICATIONS DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SUR LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE

Pourquoi ne vous sentez-vous pas en sécurité sur la rivière Saint-Maurice?	Nombre
Vitesse	68
Vagues	24
Manque de civisme / Comportement dangereux	21
Cohabitation des usages	18
Autres	17

Les raisons évoquées pour expliquer ce sentiment d'insécurité se rapportent surtout à la vitesse (62 %), à la création de vagues (22 %) et au manque de civisme/comportement dangereux (19 %) de certains utilisateurs d'embarcations à moteur.⁴

Positions exprimées lors de la séance de consultation publique

Au total, 158 personnes ont participé à la séance de consultation publique du 14 juillet 2021. Les personnes présentes ont été en mesure de prendre connaissance du bilan des actions posées par la Ville de Trois-Rivières au cours des dernières années. Ils ont également pris connaissance des scénarios à l'étude pour la demande auprès de Transports Canada, soit : une limitation de la vitesse à 5 km/h. ou 10 km/h. et/ou une interdiction des activités de remorquage (surf sur sillage).

Cette section du rapport présente les principales positions exprimées par les personnes présentes lors de la séance de consultation publique.

⁴ Plusieurs réponses possibles.

Des problématiques de sécurité nautique reconnues, des préoccupations partagées

Les personnes présentes à la séance d'information étaient généralement d'accord pour reconnaître les problèmes de sécurité nautique occasionnés par la vitesse et les vagues créées par certaines embarcations nautiques. Comme l'explique monsieur Carl Martin, du Club de canoë-kayak de Trois-Rivières:

« Ce que l'on vit nous au CKTR, c'est des enjeux de sécurité pour nos rameurs, pour nos groupes d'entraînement, pour nos groupes d'initiation, donc nos plus jeunes. [...] Souvent, ça été nommé par d'autres personnes qui ont pris parole, c'est par des comportements délinquants sur la rivière. Donc, des manques de respect qui occasionnent de la vague; de la vitesse à proximité de nos athlètes, particulièrement à proximité de nos plus petits, qui sont les comportements les plus dangereux. »

Le problème n'est pas l'exclusivité des adeptes de sports de pagaie. Monsieur Pascal Saint-Amand, résident et utilisateur de la rivière Saint-Maurice « autant en canot, à moteur, [en] motomarine », témoigne :

Dans les dernières années, je n'y vais plus pratiquement. Pas la fin de semaine, dans la partie d'en bas; c'est vrai, moi je trouve ça dangereux pour la sécurité. Je me promène avec deux motomarines, j'ai une conjointe qui est moins habituée que moi, puis il m'est même arrivé, il y a deux ans j'ai failli avoir un accident. C'était un bateau qui partait d'en bas, puis qui s'est dit « j'ouvre le gaz puis je monte en haut, puis les autres faut qu'ils se tassent ». Je considère vraiment que c'est une zone dangereuse.

Cela dit, les personnes présentes à la séance de consultation ont généralement démontré leur satisfaction à l'égard des mesures de sécurité nautique mises en place au cours des dernières années. On a mentionné les bienfaits de la présence policière sur le comportement des embarcations nautiques et salué l'initiative citoyenne de balisage de la rivière.

La réglementation : dommage, mais nécessaire.

Les préoccupations à l'égard de la sécurité nautique sur la rivière Saint-Maurice sont partagées par la majorité des personnes présentes. Toutefois, plusieurs considèrent qu'il est dommage de « punir tout le monde » pour le comportement de quelques délinquants. Monsieur Robert Proulx, riverain depuis 25 ans et propriétaire d'embarcations nautiques avec et sans moteur, soutient que « la

rivière est dangereuse principalement à cause de quelques voyous. Je dirais qu'on les compte sur les doigts d'une main. Des gens avec des « cigar boat » sans silencieux sur le moteur [...] ils circulent à vitesse très grande sans regarder où ils vont. Même quand je suis en bateau, j'ai peur d'eux, parce qu'eux ne se déplacent pas ». Ce point de vue est partagé par madame Anne Diamond, riveraine et propriétaire d'embarcations nautiques avec et sans moteur : « On est aussi d'accord qu'il y a des délinquants sur la rivière, [...] mais on trouve que c'est dommage que les gens qui ont des bateaux à moteur soient pénalisés pour certaines de ces personnes-là qui ont des mauvais comportements ». Madame Virginie Bourassa, propriétaire au nord de la rivière depuis plusieurs années, abonde dans le même sens : « Ce n'est pas une majorité de monde, mais on pénalise tout le monde ».

En réponse à ces commentaires, le représentant de la Ville de Trois-Rivières responsable du dossier, monsieur Philippe Champagne, souligne :

L'historique [des problématiques de sécurité nautique] remonte à très loin. Donc, les quelques intervenants (délinquants) ont tendance à se multiplier et à revenir année après année. Notre échantillon est vraiment sur une large période, les rapports qu'on a eus de certaines firmes, qui datent au plus loin de 2005-2004 (sic.) mentionnent des enjeux de sécurité nautique. J'ai tendance à croire que vous avez peut-être raison qu'il y a peut-être des actions précises à porter, mais la longévité de la problématique, je crois qu'elle nous donne davantage raison parce que ce n'est pas ces cinq ou six intervenants-là qui étaient là il y a vingt ans non plus. La problématique demeure et on veut la régler une fois pour toutes, pour pas qu'on en reparle encore dans 10 ans [...] d'une démarche réglementaire, qui vous l'avez vu est une longue démarche. On souhaite aller jusqu'au bout de cette démarche-là pour enrayer le problème une fois pour toutes.

Certains participants qui sont impliqués depuis plusieurs années dans le dossier de la sécurité nautique sur la rivière Saint-Maurice appuient la position de la Ville quant à la nécessité de réglementer les activités nautiques. Ainsi, monsieur Yves Lavallière, dernier commandant retiré des Escadrilles canadiennes de plaisance de Trois-Rivières et membre de la table de concertation régionale du bureau de la sécurité nautique, explique les choses comme suit :

Il faut comprendre une chose, c'est qu'actuellement, tout le réseau de bouées qu'il y a c'est sur une base volontaire. On invite les gens à respecter ces conditions-là. La démarche aujourd'hui, c'est pour demander au Bureau de la sécurité nautique, de demander au ministre des Transports du fédéral de déposer un projet de loi en décembre à la Chambre des communes qui va venir légiférer sur notre territoire. À ce

moment-là, ça va donner du pouvoir aux divers autorités pour intervenir vis-à-vis les délinquants.

Dans la même veine, monsieur Raymond Mailhot, qui anime un groupe Facebook de 725 personnes et qui s'implique dans un groupe de riverains, ainsi que dans le Club Radisson, affirme : « Il faut être réaliste, on va avoir besoin du fédéral. Il faut que ce soit réglementé cette rivière-là. Parce que, il y en aura tout le temps des délinquants, s'il n'y a pas de réglementation. Ça fait quinze ans qu'on fait, ça s'est amélioré, mais du moment qu'on a le dos tourné, ça recommence ».

Monsieur André Carle, adepte de sports de pagaie, considère pour sa part qu'une des raisons faisant en sorte qu'on constate autant de problématiques de sécurité nautique, c'est le modèle « party town » qui a teinté le développement de la rivière au cours des dernières années. À la suite des discussions avec certains riverains propriétaires de bateaux à moteur, il considère que « c'est beaucoup des gens qui vont mouiller leur bateau sur des descentes de bateau qui sont d'en dehors de la ville de Trois-Rivières, qui s'en viennent à Trois-Rivières parce qu'ils ont été barrés ailleurs. À Trois-Rivières, party town ». Dans cette optique, il considère qu'il est « sain » pour la Ville de Trois-Rivières de chercher à réglementer les activités nautiques, notamment en ce qui a trait à la vitesse et aux activités à remorque.

Questionnements sur le périmètre d'intervention et sur la limite de vitesse faisant l'objet de la demande à Transports Canada

Le périmètre d'intervention faisant l'objet de la demande auprès de Transports Canada a suscité un certain nombre d'interventions. Plusieurs souhaitent que la zone touchée par la réglementation soit étendue au nord de la rivière, dépassé la Plage aux chiens au moins jusqu'au chemin Forsythe.

Des résidentes et des résidents de ce secteur de la ville ont partagé leurs préoccupations en matière de sécurité nautique. Monsieur Philippe Juneau, qui habite juste au nord de la Plage aux chiens, exprime le besoin que des mesures soient mises en place afin d'accroître la sécurité nautique près de chez lui.

En face de chez moi, il y a deux fois par semaine que les bateaux à moteur cassent leur pied de moteur [...] parce que c'est dangereux. Ils devraient rouler à une vitesse minimum parce que c'est dangereux autant pour eux que pour tous les usagers de la rivière et pourtant on ne met pas la réglementation jusqu'en avant jusqu'aux tours d'Hydro-Québec. Ça, je ne la comprends pas. [...] Je suis vraiment déçu, parce que j'ai fait beaucoup de démarches depuis deux ans pour appuyer cette démarche-là. [...] Je ne comprends pas que ça ne se rende pas

au moins jusqu'à Forsythe, parce que vraiment il y a un danger jusqu'à Forsythe.

Madame Hélène Côté, résidant elle aussi au nord de la Plage aux chiens, partage des préoccupations similaires. Si elle salue la démarche de la municipalité visant à réglementer les activités nautiques sur la rivière Saint-Maurice, elle considère que le périmètre d'intervention « n'est pas très grand » et souligne que « [...] ce qui se vit alentour de la Plage aux chiens, ça se vit aussi plus au nord de la rivière avec les mêmes problématiques ».

Monsieur Michel Cossette, résident du secteur et propriétaire de bateau à moteur, abonde dans le même sens, mais souligne les problèmes qui sont occasionnés par les vagues causées par les embarcations nautiques :

On a nous à l'occasion des bateaux qui viennent tourner en rond durant 3 ou 4 heures et ils ne ressortent que quand il n'y a plus d'essence dans leurs bateaux. Donc, ça ce n'est pas couvert. Tant qu'à moi la vitesse, on devrait en avoir une limite, une limite raisonnable, mais ce qui faut faire c'est de l'éducation aux gens parce que tu peux te promener à 5 ou 10 km/h et si tu as le nez en l'air tu vas faire des vagues de 2-3 pieds. [...] Fait que ce n'est pas tellement la vitesse qui est la problématique que la façon de conduire.

Ce point de vue a aussi été exprimé par monsieur Philippe Goyette, membre de la Marina de Trois-Rivières et propriétaire de la Marina Port-Plaisance, qui par ailleurs salue le travail effectué par la Ville en vue d'améliorer la cohabitation des usages sur la rivière.

Bien que plusieurs, dont le représentant du Yacht Club de Trois-Rivières, se sont manifestés pour appuyer la limite de vitesse proposée par la Ville dans le cadre de sa demande, soit 5 ou 10 km/h, certains, comme madame Samantha Héroux et monsieur Pascal Saint-Amand, ont mentionné par écrit trouver la limite de vitesse trop basse. Ce dernier suggère qu'une limite de vitesse de 20 ou 30 km/h « [...] bien respectée ferait toute une différence et assurerait une meilleure sécurité nautique ».

Les responsables municipaux responsables du dossier ont pris acte de ces différents commentaires. Monsieur Philippe Champagne a expliqué que la Ville aurait voulu inclure le secteur dans sa présente demande, toutefois « historiquement », à la suite des nombreuses séances citoyennes et consultations publiques, les mesures se sont arrêtées un peu après la Plage aux chiens. Rendu à la présente étape de la demande de réglementation, il aurait été nécessaire, pour agrandir le périmètre d'intervention, d'accomplir des démarches

supplémentaires afin de répondre aux exigences de Transports Canada. Ceci aurait eu pour effet d'accroître les délais et reporter significativement la demande de réglementation auprès des autorités fédérales.

Voici comment le responsable du dossier à la Ville entrevoit les choses :

Notre but présentement, c'est d'aller vers la démarche du périmètre qui est ciblé et par la suite on verra avec Transports Canada comment on peut ajouter cette section-là (nord de la rivière). Et ça deviendrait tout à fait logique de le faire pour que l'entièreté de la rivière soit envisagée. [...] En attendant, on pourra mettre des mesures de sensibilisation, comme on l'a fait pour tout le reste de la rivière. [...] Puis, non, ça ne prendra pas un autre 20 ans à s'y intéresser à cette prochaine démarche-là. Je vous dirais qu'une fois qu'on est dans le processus avec Transports Canada, la relation est bien établie, ça va très bien, il y a une belle relation de confiance et ils sont bien au fait de notre enjeu de sécurité nautique parce que ça fait plusieurs années qu'on leur en parle et l'oreille est tendue vers chez nous présentement.

La sécurité nautique : une responsabilité partagée

Il est généralement admis que les adeptes de sports de pagaie sont plus vulnérables que les usagers d'embarcations à moteur. En effet, la vitesse et la vague causée par certaines embarcations peuvent avoir des conséquences beaucoup plus graves chez ces utilisateurs de la rivière. Ainsi, plusieurs mesures de sécurité nautique s'adressent, à juste titre, aux embarcations à moteur.

Cela étant dit, un certain nombre d'intervenants ont insisté sur l'importance d'intervenir auprès des usagers d'embarcations à rames. Le manque d'expérience de certains utilisateurs fait en sorte qu'ils se mettent en situations dangereuses. Ils ont de la difficulté à remonter le courant de la rivière et s'aventure parfois en dehors des aires balisées. Monsieur Robert Proulx, qui réside près d'une entreprise effectuant la location de canots, de kayaks et de planches à pagaie, explique qu'il a vu à plusieurs occasions des gens en difficulté, car ils n'étaient pas capables de remonter l'affluent. Selon lui, il faudrait « s'assurer que les gens qui prennent des embarcations ont les compétences, puis au moins leur dire de partir en remontant la rivière, pas en la descendant ».

Par ailleurs, monsieur Michel Cossette souligne les enjeux se rapportant aux gens qui utilisent des « structures de vinyle » pour descendre la rivière à partir du barrage La Gabelle. Ainsi, explique-t-il :

[Les gens descendent] avec peu d'équipement de sauvetage pour se sauver. [...] Si on veut parler de sécurité de la rivière, il faudrait aussi inclure cette dimension-là. À chaque année, dans notre coin, on reçoit des gens qui, leurs affaires ont dessoufflé, il est 10 h le soir, ils ne savent plus comment s'en retourner chez eux parce qu'ils n'ont pas d'argent. Et ça ce n'est pas couvert par votre processus qui quant à moi est d'autant plus important que toutes les autres choses que vous avez faites.

Autres enjeux liés à la sécurité nautique et à la cohabitation des usages

La cohabitation des usages sur la rivière Saint-Maurice soulève des préoccupations qui dépassent parfois les questions de sécurité nautique au sens strict. Pour différentes raisons, on dénote des tensions entre les différents types d'utilisateurs de la rivière. Carl Martin, du Club de canoë-kayak de Trois-Rivières, évoque le « manque de respect » de certains usagers d'embarcations à moteur envers les membres de son club. La situation n'est toutefois pas à sens unique selon monsieur Philippe Goyette, propriétaire de la Marina Port-Plaisance, qui relate des échanges qu'il a entendus entre kayakistes et plaisanciers : « [...] Il ne faudrait pas s'emporter, il faudrait être respectueux pour les autres. Ce que j'ai entendu d'un kayakiste en s'adressant à un plaisancier c'était loin d'être beau. Alors, souvent c'est le contraire, c'est souvent le plaisancier qui s'adresse au kayakiste pour lui dire, comme j'ai entendu, « C'est la démocratie ici, on peut faire ce qu'on veut, puis on peut aller à la vitesse qu'on veut. C'est le fédéral qui mène ça! ».

Par ailleurs, des enjeux de cohabitation des usages impliquant des nageurs à la Plage aux chiens ont également été soulignés. Monsieur Pierre Côté, nageur qui réside à proximité de la rivière Saint-Maurice, exprime la volonté que les nageurs soient pris en compte dans les mesures de sécurité nautique qui sont mises en place par la Ville de Trois-Rivières. À cet égard, notons que madame Josée-Anne Labrousse, directrice générale de la Corporation de l'Île Saint-Quentin, est intervenue pour expliquer qu'il y avait un projet de corridor de nage en eau libre en cours d'élaboration à l'intérieur de la zone protégée de l'Île Saint-Quentin.

L'incidence des activités nautiques sur l'environnement est également une préoccupation qui a été mentionnée lors de la consultation publique. Madame France Charest, amatrice de kayak, est préoccupée de l'incidence du bruit sur la faune des îles qui avoisinent l'Île Saint-Quentin : « Je trouve que ça dérange beaucoup les oiseaux. [...] Je me demande si on pourrait interdire aux

embarcations à moteur de se promener entre les petites îles au nord de l'Île Saint-Quentin [...] ».

Des préoccupations à l'égard de l'effet des vagues sur les rives de la rivière ont aussi été mentionnées par plusieurs, notamment dans le sondage rempli par les personnes inscrites à la consultation publique, ainsi que par monsieur Luc Vermette. En réponse à cette préoccupation, la Ville de Trois-Rivières a fait réaliser des études sur la question qui seront révélées sous peu.

Finalement, plusieurs riverains se sont exprimés pour dénoncer le bruit de certains utilisateurs de bateaux à moteur qui « s'installent sur la rivière avec des haut-parleurs haute puissance et qui font la fête ». Ainsi, monsieur Jean-Yves Savoie, résident du secteur Trois-Rivières sur Saint-Laurent, explique avoir appelé le 911 à trois reprises : « On nous dit qu'on ne peut rien faire parce que c'est sur l'eau ». Monsieur Daniel Binette et madame Reine Tremblay, qui résident tous les deux dans le même secteur, abondent dans le même sens et déplorent l'incapacité de la municipalité à pouvoir s'attaquer efficacement au problème.

Les représentants de la Ville reconnaissent le problème et s'efforcent de trouver des solutions. Monsieur Philippe Champagne explique qu'il espère que la réglementation des activités nautiques va contribuer à améliorer les choses : « La restriction en ayant moins de bateaux à vitesse, là je fais de la grande généralisation, mais qui sont davantage dans cette lignée-là d'avoir de la musique et de faire le party. Bien, en fait, en réduisant la vitesse et en les envoyant davantage vers le fleuve, on pense que ça risque d'avoir un effet certain sur la nuisance sonore sur notre cours d'eau ». Par ailleurs, monsieur Maxime Gagnon, directeur-adjoint Police de Trois-Rivières, explique les défis des interventions nautiques de nuit : « La problématique d'application est présente. Évidemment, quand on est sur l'eau, les gens baissent la musique [...] mais pour appliquer la réglementation municipale du bruit, ça prend un plaignant [...] il faut être en mesure d'identifier le contrevenant, ce qui n'est pas nécessairement simple. Ce n'est pas irréalisable, mais c'est très compliqué. D'autant plus si le bateau [de la police] n'est pas sur l'eau ».

Conclusion

En conclusion, il convient de souligner que les enjeux de sécurité nautique sont une préoccupation réelle pour les personnes qui ont participé à la séance de consultation publique. Malgré des points de vue parfois divergents sur les solutions à mettre en place, il apparaît que la plupart des personnes participantes sont pour une certaine forme de réglementation des activités nautiques sur la rivière Saint-Maurice.

Certaines personnes ont questionné la grandeur du périmètre d'intervention, d'autres ont questionné la limite de vitesse envisagée par la Ville dans sa demande auprès de Transports Canada, mais très peu de gens ont pris la parole pour remettre en question la nécessité de réglementer les activités nautiques sur la rivière. Les plus sceptiques envers la limite de vitesse souhaitaient néanmoins un accroissement de la présence policière ainsi que des actions afin d'éduquer les différents usagers de la rivière. Il est à noter que personne ne s'est opposé à la mesure visant à interdire les activités de remorquage de type surf sur sillage (ski nautique, wakeboard, etc.) sur la rivière Saint-Maurice.

En définitive, il semble que les objectifs qui sont poursuivis par la Ville de Trois-Rivières dans sa demande auprès de Transports Canada sont cohérents avec les préoccupations des personnes qui ont participé à la séance d'information. Cela étant dit, il apparaît nécessaire, nonobstant la décision rendue par Transports Canada, que la municipalité continue à déployer des efforts en vue d'améliorer la sécurité nautique et la cohabitation des usages de la rivière, notamment sur la partie nord de la rivière et en ce qui a trait aux nuisances sonores qui affectent certains riverains.